



FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE



14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05 - Fax 01.41.41.02.00
Email : secretariat@fbbt.asso.fr – internet : www.fbbt.asso.fr

LICENCES 2018

La saisie des licences 2018 sera disponible sur Weblice à partir du 1^{er} Décembre 2017.

Weblice a évolué ; ainsi vous y trouverez de nouvelles fonctionnalités : un tableau de bord sur votre page d'accueil, un requêteur qui vous permettra d'extraire des listings en fonction de vos besoins, une messagerie interne ...

Si vous rencontrez le moindre problème, les services de la FFBT se tiennent à votre disposition.

Vous pourrez saisir vos demandes de licences et transmettre vos bordereaux à la FFBT dès décembre 2017.

Les licences validées seront envoyées par la Fédération à compter du 02 janvier 2018.

Au préalable, il est indispensable de mettre à jour les informations de la « fiche club ».

Nous attirons également votre attention sur la vérification des adresses postales et courriels des licenciés.

En 2017 de très nombreuses réclamations nous ont été faites concernant l'abonnement à la revue « Ball-Trap Magazine » ; l'option revue doit être validée par le club pour être prise en compte sachant que l'adresse d'envoi sera celle présente sur la fiche du licencié.

FINIADA

La consultation du fichier FINIADA se fait automatiquement par la FFBT auprès du Ministère de l'Intérieur. Les personnes inscrites au fichier se verront refuser ou retirer leur licence FFBT. Elles ne pourront prétendre à aucun remboursement. Si leur situation FINIADA évolue pendant la saison, elles pourront en informer la Fédération qui après vérification de la levée de l'inscription leur délivrera une licence.

FACTURATION :

Les prélèvements bancaires correspondant aux bordereaux de licences validées seront traités mensuellement.

En cas de rejet de prélèvement, l'association se verra bloquer le traitement de l'ensemble de ses bordereaux en attente jusqu'à régularisation du paiement et des frais.

PREMIERE DEMANDE DE LICENCE :

L'intéressé doit obligatoirement présenter les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité et sa photocopie recto verso.
- Un justificatif de domicile et sa photocopie.
- Un certificat médical de moins de 3 mois, mentionnant la non contre-indication à la pratique du Ball-Trap.

Pour les tireurs mineurs, toutes les demandes (1^{ère} licence ou renouvellement) devront également être accompagnées d'une autorisation du responsable légal (*formulaire vierge disponible sur le site de la FFBT*)

Les photocopies de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de même que les originaux du certificat médical et de l'autorisation du représentant légal seront conservés par le club (pendant la saison en cours + 1 an). La FFBT pourra réclamer ces éléments au Président de club sur simple demande.

CERTIFICAT MEDICAL :

Dans le cas d'un renouvellement de licence, le certificat médical n'est pas à fournir au moment de la demande.

Le certificat médical placé au dos de la licence devra OBLIGATOIREMENT être renseigné, signé et tamponné par le médecin traitant pour que la licence soit considérée comme VALIDE pour 2018.
Cette obligation concerne tous les licenciés y compris ceux qui ne font pas de compétitions.

CATEGORIES ET TARIFS :

Les nouvelles catégories de la FITASC ne sont pas prises en compte par la FFBT pour 2018.

Catégorie	Date de naissance	Tarif
Cadet / Cadette	Né à compter du 01/01/2002	29 €*
Junior Garçon ou Fille	Né du 01/01/1998 au 31/12/2001	29 €*
Senior	Né du 01/01/1963 au 31/12/1997	57 €*
Vétéran	Né du 01/01/1953 au 31/12/1962	57 €*
Super vétéran	Né avant le 01/01/1953	57 €*
Dame	Née avant le 01/01/1998	57 €*

57 €* : 55 € + 2 € défense des stands

29 €* : 27 € + 2 € défense des stands

OPTIONS :

Assurance option 1 : 6 €

Assurance option 2 : 8 €

Options consultables dans la rubrique « téléchargement » du site FFBT

Abonnement Ball-Trap Magazine (trimestriel) :

Métropole : 8 €

DOM TOM : 9 €

Autorisation journalière pour les stands permanents : 6 €

Les commandes de carnets devront être adressées au Comité Régional de rattachement. Plus aucune demande ne sera traitée en direct par la Fédération.